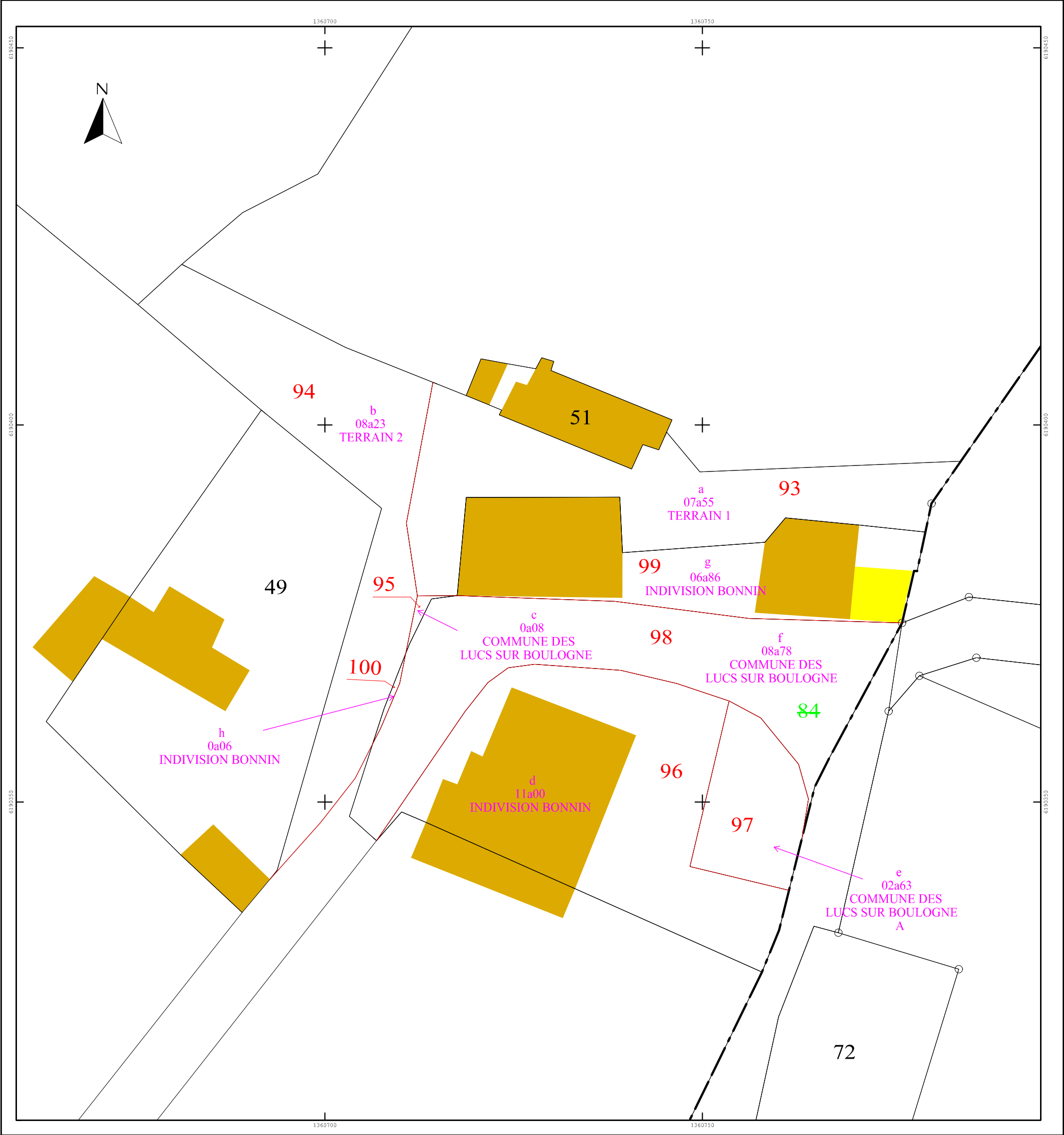


Commune : LUCS SUR BOULOGNE (LES) (129)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : YH Feuille(s) : 000-YH-01 Qualité du plan : P5 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 16/06/2025 Support numérique : -----
N° d'ordre du document d'arpentage : 1744T Document vérifié et numéroté le 16/06/2025 APTGC LA ROCHE SUR YON Par Pierre HERAULT Inspecteur des finances publiques Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----. Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A -----, le ----- Modification des enonciations d'un acte à publier	D'après le document d'arpentage dressé Par S.CHABOT (2) Réf. : FP 25002 CB Le 12/06/2025
Cachet du service d'origine : Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDÉE Cité Administrative TRAVOT Rue du 93ème RI BP 767 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX Téléphone : 02 51 45 12 39 ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr	(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...). (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).	



MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL (DGFIP)

Commune : 85129
Les Lucs-sur-Boulogne

Numéro d'ordre du document d'arpentage
1744T
Document vérifié et numéroté le **16/06/2025**
A **P.T.G.C. La Roche-sur-Yon**
Par **M. HERAULT Pierre**
Inspecteur des Finances Publiques

Section : 000YH
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1975

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A-D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B-En conformité d'un piquetage :
effectué sur le terrain;
C-D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le 23/05/2025 par M CHABOT Sylvain
géomètre à LA ROCHE SUR YON
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463
A _____, le _____

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
GEOUEST- M.Sylvain CHABOT
à : LA ROCHE SUR YON
Date : 12/06/2025
Signature :
GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr
Réf :FP25002-CB

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Légende topographique

- Bâti
- Bâti léger
- Murs
- Clôture légère
- Fossé
- Arbre et végétation
- ELEC Coffret électrique
- Repère de géomètre

Légende foncière

- BN Borne OGE nouvelle
- BA Borne OGE ancienne
- 00.00 Cotation linéaire
- Signe d'appartenance
- Signe de mitoyenneté
- Signe de rattachement à la parcelle
- Limite réelle préalablement existante
- Limite de fait avec le domaine public
- Limite définie par un acte foncier actuellement en cours d'élaboration ou de signature
- Limite de division nouvelle définie par cet acte foncier
- Emprise bâtie
- Contour parcellaire
- application fiscale issue du plan cadastral



PLAN DE DIVISION

